

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN**

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024
CONVOCAISON EN DATE DU 4 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 03/06/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 27

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique, Mme TRIoux Annick donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme SCHUTT Sylvie donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : Mme PLAYE Maryse

Membres absents : M. PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Correction sur exercices antérieurs – amortissements

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Budget Primitif 2024 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2024 ;

Vu la Décision modificative 1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} Octobre 2024,

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant qu'il convient de corriger un manque d'annuité d'amortissement sur l'exercice 2017 sur la fiche inventaire n° FRAISETUDES001/17 relative à la salle ALLENDE au compte 2031 (Frais d'études). La correction d'erreur sur exercices antérieurs doit se faire par opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).

Il convient donc de procéder à un débit de 2 217.60 € au compte 1068 et de créditer le compte 28031 (Amortissement Frais d'études) pour 2 217.60 €.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE le débit du compte 1068 d'un montant de 2 217.60 €,
le crédit du compte 28031 pour un montant de 2 217.60€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette régularisation.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique), TRIoux Annick (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile, ADIMI Karim, GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffroy

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT



La Secrétaire de séance,

Karine STIEVENARD.

Stievenard

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 17/12/2024

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20241210-03_06_2024-BF

Date d'affichage : 20/12/2024

Le Maire,

Bruno SALIGOT

